



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil, à huis clos, enregistrée, de St-Émile-de-Suffolk, lundi le 8 juin 2020
19h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Marie Andrée Leduc, Louise Boudreault et messieurs les conseillers, Serge Morin, Michel Bisson, Pierre Bérubé et Jacques Proulx;

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Hugo Desormeaux

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

20-06-092

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

20-06-093

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par Marie Andrée Leduc que la présente séance soit ouverte à 19h54.

20-06-094

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
- 4.1 Projet piste cyclable
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2020
8. Correspondances
- 8.1 Suivi sur la campagne de financement "Le Monarque"
9. Voirie
- 9.1 Rapport de la voirie
10. Urbanisme et environnement
- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 10.2 Projet "La Loutre"
11. Sécurité incendie
- 11.1 Rapport du directeur du service Incendie
12. Loisirs et cultures
- 12.1 Rapport des Loisirs
13. Affaires financières/Résolutions
- 13.1 Liste des comptes à payer pour le mois de mai 2020 au montant de 41 210.23\$
- 13.2 Installation de dos d'ânes
- 13.3 Adoption du règlement 20-001 concernant les animaux de compagnie
- 13.4 Poste de directeur du service Incendie
- 13.5 Dépôts des états Financiers
- 13.6 Rapport des faits saillants
- 13.7 Constat d'infraction – 9593-71-1878
- 13.8 Constat d'infraction – 9588-15-4053
- 13.9 Constat d'infraction – 9588-13-1698
- 13.10 Voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)
- 13.11 Modification à la résolution 19-11-252 concernant le programme TECQ
- 13.12 Accès à la plage du Camp Ozanam – Entente
- 13.13 Soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020
- 13.14 Soumission de la compagnie Proson pour une soirée "Ciné Parc"
- 13.15 Facturation du service d'entraide – Incendie



- 13.16 Don Camp Ozanam – service de Niveleuse
- 13.17 Projet ascenseur et voûte – mandat de plan et devis – Ingénieur André Pilon jr
- 14. Période de questions
- 15. Varia
- 16. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur Jacques Proulx et appuyé par monsieur Serge Morin, avec les rajouts des points 13.16 et 13.17 et demeure ouverte à toute modification.

Adoptée à l'unanimité.

- 4. Rapport du maire
Monsieur le maire dépose son rapport.

- 4.1 Projet Piste Cyclable
Aucun développement.

- 5. Rapport des délégations

- 6. Période de questions

20-06-095

- 7. Adoption du procès-verbal du 11 mai 2020

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault et APPUYÉ par monsieur Serge Morin que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 11 mai 2020.

- 8. Correspondance

- 8.1 Suivi sur la campagne de financement "Le Monarque"

- 9. Voirie

- 9.1 Rapport de la voirie
Le rapport du mois de mai est déposé.

- 10. Urbanisme et environnement

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
Le rapport du mois de mai 2020 est déposé.

- 10.2 Projet la Loutre
Aucune information

- 11. Sécurité Incendie

- 11.1 Rapport du Service Incendie
Un rapport du service d'incendie est déposé pour le mois de mai.

- 12. Loisirs et cultures

- 12.1 Rapport des loisirs
Madame Louise Boudreault fait part des rénovations de la bibliothèque.

- 12.2 Suivi de la Politique Familiale - Mada
Aucun changement.

- 13. Affaires municipales / Résolutions

20-06-096

- 13.1 Listes des comptes à payer du mois de mai 2020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson que les comptes à payer du mois de mai 2020 au montant de 41 210.23\$ soient acquittés.



Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de mai 2020 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

13.2 Installation de dos d'ânes

Ceci ne fait pas foi d'une résolution cependant les gens concernés seront contactés pour les informer qu'il y aura un suivi sur la situation.

20-06-097

13.3 Adoption du règlement 20-001 concernant les animaux de compagnie

Sur proposition de madame Marie Andrée Leduc et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;

QUE le règlement 20-001 concernant les animaux de compagnie soit adopté tel quel;

ET QU'il abroge tout règlement existant;

- Chien sans laisse: le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient aux obligations du règlement est maintenant passible d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$. En cas de récidive, ces montants sont portés au double;
- À partir de juin, l'amende pour un chien non porteur ou non détenteur d'une médaille en règle passera de 100 \$ à 250 \$;
- Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètre;
- Un chien pesant 20 kg et plus doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

Les animaux de compagnie

Un animal de compagnie est un animal qui vit habituellement auprès de l'humain pour l'aider ou le distraire, et dont l'espèce est depuis longtemps apprivoisée.

De façon non limitative sont considérés comme des animaux de compagnie : les chiens, les chats, les oiseaux de la catégorie des perruches et des perroquets, les tortues d'aquarium, les cobayes, les hamsters, les gerboises et les furets. Seuls les poissons ne sont pas comptabilisés.

À l'intérieur d'une unité d'habitation ou sur une même propriété, le gardien d'animaux de compagnie peut garder jusqu'à 5 animaux :

- Un maximum de **2 chiens**
- Et pas plus de **3 chats**



licou



harnais



Licence obligatoire

Le gardien ou le propriétaire d'un chien doit avoir obtenu une licence pour son animal.

Cette licence est valide pour une durée de 12 mois, de janvier à décembre de la même année, est non remboursable, incessible et n'est valide que pour l'animal pour lequel elle a été émise.

Le tarif d'émission d'une licence est de :

- 35 \$ par année par chien non stérilisé par année
- 10 \$ par chien stérilisé à vie
- Gratuit pour un chien guide ou d'assistance certifié

La licence d'un chien guide ou d'assistance demeure valide tant qu'il est vivant.

Le gardien d'un animal qui a perdu ou endommagé sa licence peut s'en procurer une autre sur présentation d'une preuve du paiement de la licence initiale et moyennant les frais de 5 \$.

La municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk peut saisir la licence portée par un autre chien que celui pour lequel elle a été émise.

Achat et renouvellement de licences

On peut se procurer ou renouveler une licence à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

Animal perdu

Le gardien d'un animal perdu et mis en fourrière doit en reprendre possession dans les 3 jours ouvrables après sa capture, en payant les frais d'hébergement applicables soit de 30\$ par jour, prévus par la municipalité de saint-Émile-de-Suffolk, en prouvant qu'il en est bien le gardien et en prouvant qu'une licence valide est émise pour cet animal.

Le délai est de 1 jour si l'animal ne peut être identifié par la licence émise par la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk., un collier d'identification ou un autre moyen permettant de retracer son gardien.

Adoptée à l'unanimité.

20-06-098

13.4 Poste de directeur du service Incendie

ATTENDU QUE le directeur du service incendie a démissionné au début avril 2020;

ATTENDU QUE le poste doit être comblé;

ATTENDU QUE le conseil désire vérifier auprès des pompiers déjà en poste qui seraient intéressés au poste de directeur du service incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE le poste de directeur du service Incendie St-Émile/Lac des Plages soit proposé auprès des pompiers du service incendie St-Émile/Lac des Plages.

Adoptée à l'unanimité.

20-06-099

13.5 Dépôts des états financiers

ATTENDU QUE monsieur Christian Gratton, vérificateur comptable de la firme CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC., de la municipalité, dépose les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 aux fins de vérification et d'observations.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Jacques Proulx que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 tel que déposé par le vérificateur comptable, monsieur Christian Gratton.



Adoptée à l'unanimité.

20-06-100

13.6 Rapport des faits saillants

ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que Christian Gratton, auditeur de la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. a fait la présentation d'un sommaire du rapport financier de la municipalité lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juin 2020;

ATTENDU que la diffusion de cette information sera transmise aux deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et au bureau de poste;

Le maire fait ainsi son rapport sur les faits saillants, savoir :

1. Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales : 80 977\$ (page 11 du rapport financier 2019);
2. Excédent de fonctionnement non affecté : 177 337\$ (page 17-1)
3. Total des dettes à long terme 113 088\$ (page 9-6)
4. Total des immobilisations, valeur nette comptable : 2 953 151\$ (page 9-7)
5. Total des dépenses en immobilisations : 227 939\$ (page 12)

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE le rapport des faits saillants déposé par monsieur le maire soit adopté;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-101

13.7 Constat d'infraction – 9593-71-1878

ATTENDU QUE ledit immeuble contrevient au règlement de zonage 17-004 pour le revêtement extérieur prohibé art 26 ainsi qu'au règlement de permis et certificat 17-003 art 48;

ATTENDU QUE plusieurs lettres recommandées ont été envoyées et retournées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment procède à l'émission d'un constat d'infraction;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-102

13.8 Constat d'infraction – 9588-15-4053

ATTENDU QU'plusieurs reprises monsieur Pierre Blanc a tenté d'informer ledit propriétaire de venir prendre un permis pour le remblai déblai effectué sur le terrain;

ATTENDU QUE ledit propriétaire n'a jamais donner suite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par madame Marie Andrée Leduc;

QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment procède à l'émission d'un constat d'infraction;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-103

13.9 Constat d'infraction – 9588-13-1698

ATTENDU QUE ledit immeuble contrevient au règlement sur les nuisances portant le numéro 19-001, art 8 et art 11;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx r et APPUYÉ par madame Louise Boudreault;



QUE monsieur Pierre Blanc, inspecteur en bâtiment procède à l'émission d'un constant d'infraction;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-104

13.10 Voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk est en droit de recevoir une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local (ERL) du ministère des Transports;

ATTENDU QUE le montant de la subvention est de 101 912\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk informe le Ministère (MTQ) que le total des frais admissibles au volet ERL (dépenses de fonctionnement, investissement en équipement) pour l'année 2019 est 158 895\$;

Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement) :

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 34 007\$
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 62 725\$
- Dépenses d'investissement : 62 163\$

Pour un total : 158 895\$

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk informe le ministère du Transport du Québec des véracités des frais encourus tels que présentés;

ET QUE ces montants ont bel et bien été dépensés pour les routes locales 1 et 2.

Adoptée à l'unanimité.

20-06-105

13.11 Modification à la résolution 19-11-252 concernant le programme TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Jacques Proulx et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N° 1 ci jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

ET QUE le conseil a pris connaissance de la programmation établissant les priorités des travaux à effectuer;

ET QUE le conseil a pris connaissance du budget préliminaire élaboré par André Pilon ingénieur;

ET QUE le conseil municipal accepte cette programmation et que celle-ci soit déposée auprès du ministère par André Pilon ingénieur.

Adoptée à l'unanimité.

13.12 Accès à la plage du Camp Ozanam - Entente

Ceci ne fait pas foi d'une résolution cependant à vérifier si les gens de St-Émile-de-Suffolk pourrait avoir un accès à la baignade au Lac des Plages.

20-06-106

13.13 Soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Jacques Proulx que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte la soumission de 8600.00\$ + taxes pour l'Audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, et mandaté pour préparer déclaration fiscale fédérale T-2 au montant de 300\$ plus taxes de plus par la Firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.

Adoptée à l'unanimité.

20-06-107

13.14 Soumission de la compagnie Proson pour une soirée "Ciné Parc"

ATTENDU QUE madame Julie Paradis a demandé une soumission à la compagnie Proson de St-André-Avellin pour la location d'équipement pour une soirée "Ciné Parc" ;

ATTENDU QUE le montant de la soumission est 1143.75\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QU'il est mentionné sur la soumission la date du 27 juin mais que le conseil désire avoir l'événement à la fin Juillet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE la soumission soit acceptée cependant le conseil désire avoir un compte rendu de tous les dépenses reliées à cette soirée;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-108

13.15 Facturation du service d'entraide - Incendie

ATTENDU QUE lors d'une situation d'entraide avec la municipalité de Namur, les coûts de facturation étaient en de ça du taux horaires 2020;

ATTENDU QUE le conseil de St-Émile-de-Suffolk désire ajuster les taux;

ATTENDUE QUE le taux d'un pompier sera de 20.22\$ et pour le directeur de 33.34\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Bérubé et APPUYÉ par madame Marie Andrée Leduc;

QUE le taux soit en vigueur maintenant;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-109

13.16 Don Camp Ozanam – service de Niveléuse



ATTENDU QUE madame la directrice générale du Camp Ozanam demande à la municipalité un service de Niveleuse afin d'avoir une entrée

ATTENDU QUE le Camp Ozanam est un organisme à but non lucratif et que celui accueil plusieurs personnes par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Morin et APPUYÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE madame Danielle Longtin fasse le nécessaire pour que la Niveleuse soit envoyée au Camp Ozanam;

Adoptée à l'unanimité.

20-06-110

13.17 Projet ascenseur et voûte – mandat de plan et devis – Ingénieur André Pilon jr

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aller de l'avant pour des plans et devis pour un ascenseur et une voûte;

ATTENDU QUE le conseil mandate l'ingénieur André Pilon jr pour faire les plans et devis nécessaires pour réaliser ces projets;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault et APPUYÉ par monsieur Pierre Bérubé;

QUE madame Danielle Longtin avise monsieur l'ingénieur André Pilon jr qu'il peut procéder pour les plans et devis;

Adoptée à l'unanimité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. VARIA

20-06-111

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU par monsieur Michel Bisson et APPUYÉ par monsieur Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h46.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale